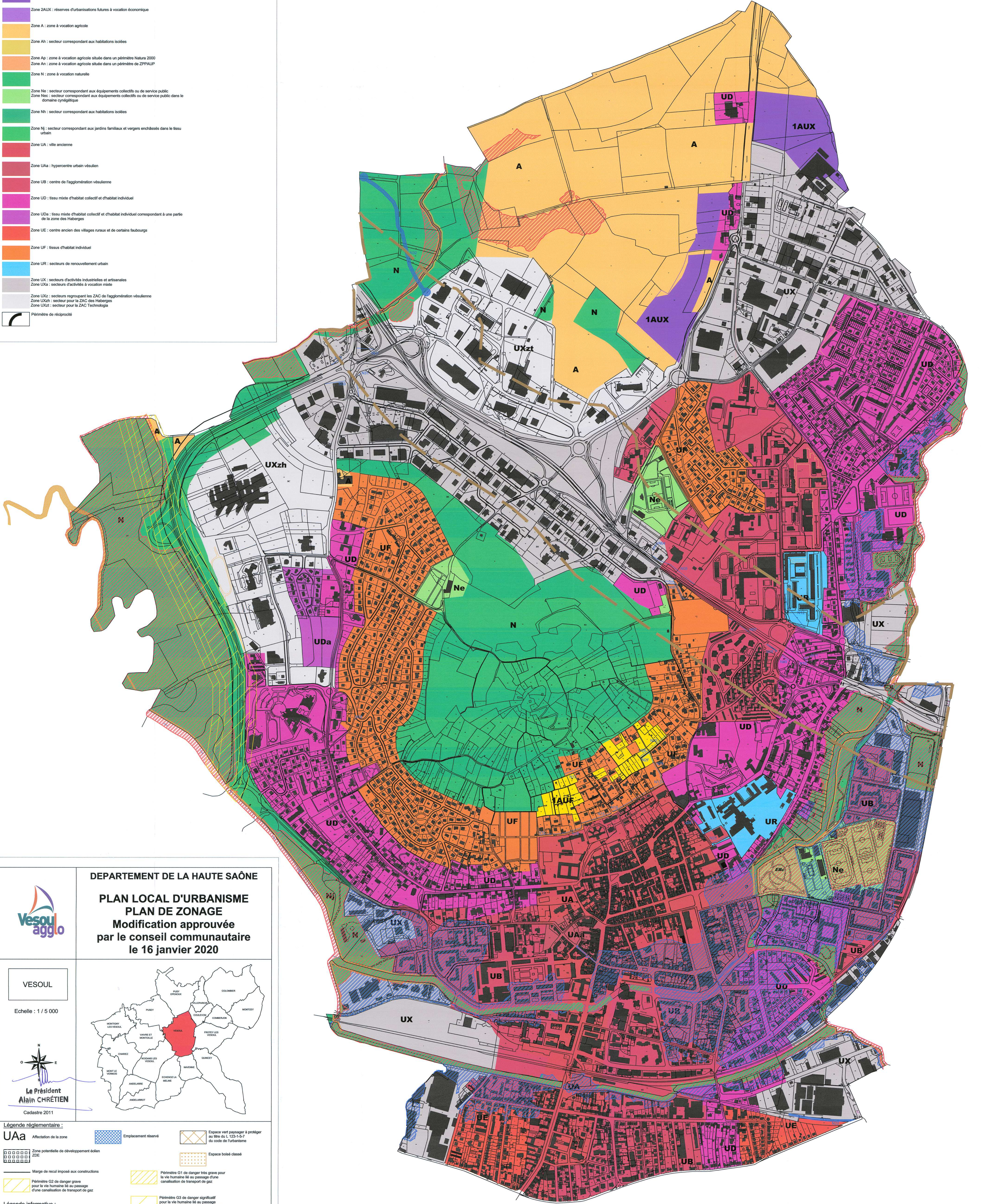



- Zone 1AUE : secteur à vocation résidentielle permettant la réalisation d'habitat intermédiaire
- Zone 1AUF : secteur à vocation résidentielle
- Zone 1AUFp : sous secteur à vocation résidentielle faisant l'objet d'une orientation d'aménagement
- Zone 1AUFpm : sous secteur à vocation résidentielle faisant l'objet d'une orientation d'aménagement sur le coteau des Grilles à Montoye
- Zone 1AUX : futurs secteurs d'activités
- Zone 2AUX : réserves d'urbanisations futures à vocation économique
- Zone A : zone à vocation agricole
- Zone AH : secteur correspondant aux habitations isolées
- Zone Ap : zone à vocation agricole située dans un périmètre Natura 2000
- Zone An : zone à vocation agricole située dans un périmètre de ZPPAUP
- Zone N : zone à vocation naturelle
- Zone Ne : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de service public
- Zone Nec : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de service public dans le domaine cynégétique
- Zone Nh : secteur correspondant aux habitations isolées
- Zone Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et vergers enclavés dans le tissu urbain
- Zone UA : ville ancienne
- Zone UAa : hypercentre urbain vésulien
- Zone UB : centre de l'agglomération vésulienne
- Zone UD : tissu mixte d'habitat collectif et d'habitat individuel
- Zone UDa : tissu mixte d'habitat collectif et d'habitat individuel correspondant à une partie de la zone des Haberges
- Zone UE : centre ancien des villages ruraux et de certains faubourgs
- Zone UF : tissu d'habitat individuel
- Zone UR : secteurs de renouvellement urbain
- Zone UX : secteurs d'activités industrielles et artisanales
- Zone UXa : secteurs d'activités à vocation mixte
- Zone UXz : secteurs regroupant les ZAC de l'agglomération vésulienne
- Zone UXzh : secteur pour la ZAC des Haberges
- Zone UXzt : secteur pour la ZAC Technologia
- Périmètre de réciprocité





**DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**PLAN DE ZONAGE**

**Modification approuvée**

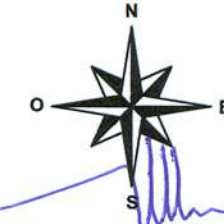
**par le conseil communautaire**

**le 16 janvier 2020**

---

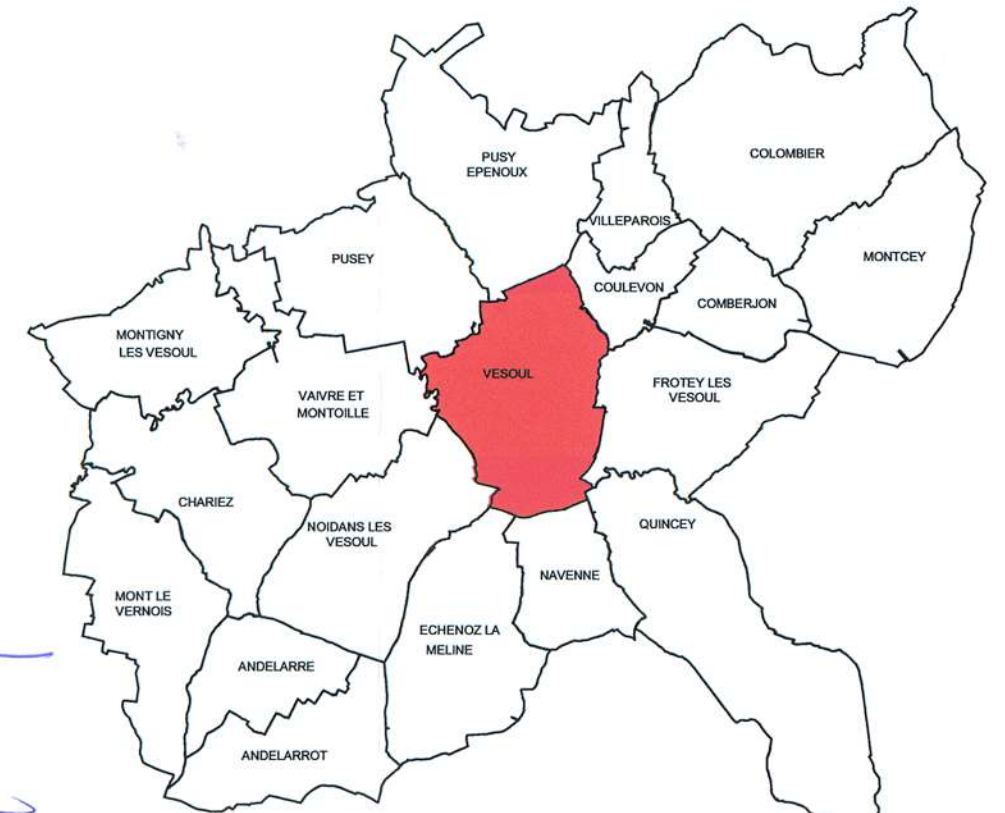
**VESOUL**

Echelle : 1 / 5 000



**Le Président**  
**Alain CHRÉTIEN**

Cadastre 2011



---

**Légende réglementaire :**

**UAa** Affaiblissement de la zone

Zone potentielle de développement éolien ZDE

Marge de recul imposé aux constructions

Périmètre G2 de danger grave pour la vie humaine lié au passage d'une canalisation de transport de gaz

**Légende informative :**

Périmètre de ZAD

Périmètre de prise en considération de l'étude du projet de déviation de la RN19

Zone Rouge PPRI

Zone Bleue PPRI

Emplacement réservé

Espace vert paysager à protéger au titre du L. 1224-1-5-7 du code de l'urbanisme

Espace boisé classé

Périmètre G1 de danger très grave pour la vie humaine lié au passage d'une canalisation de transport de gaz

Périmètre G3 de danger significatif pour la vie humaine lié au passage d'une canalisation de transport de gaz